

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-09a

Annule et remplace 2025-03-09

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17/03/2025

OBJET	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. GILLARDEAU Romain, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme BARBOT Marina, Mme SIRE Nathalie. Absents excusés : Mme LAURICHESSE Léa, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. DERET Wesley Procuration : Mme LAURICHESSE Léa a donné procuration à M. GEORGES Laurent, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à Mme HERAULT Laure Secrétaire de séance : M. PERRIN Vincent
VALIDATION AVENANT N°1 PROGRAMME INVESTISSEMENT VOIRIE 2023	

Vu l'article L 1414-4 du Code des Collectivités territoriales

Considérant la délibération N° 2023-01-02 validant le programme d'investissement voirie 2023 et la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée s'y rapportant sur un montant estimatif de travaux de 82 104€ TTC ajusté à 82 839.30€ TTC.

Considérant l'article 5 de la convention initiale et le montant définitif des travaux porté par avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à un montant TTC de 99 301.50€

Considérant les crédits supplémentaires votés lors du budget 2025 sur l'opération n°2310

M. le Maire doit être autorisé à signer l'avenant n°1 du programme d'investissement voirie 2023 actant le montant des travaux TTC à 99 301.50€

Le conseil municipal par 16 voix pour et 2 abstentions de Mme BARBOT Marina et ARMAND Régis

► AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant n°1 se rapportant au programme d'investissement voirie 2023 pour un montant TTC de 99 301.50€.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,



Le Maire
L. GEORGES